

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-012

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture des Landes / CAB-DSEC

40-2022-01-06-00001 - AP portant fermeture de la crèche à Sore (2 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2022-01-06-00001

AP portant fermeture de la crèche à Sore

Arrêté 2022 – 14
portant fermeture temporaire de la crèche «Lous Tchicoys» à Sore

**La préfète,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3131 et suivants et R 2324-17 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2215-1 ;

VU la loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER en qualité de préfète du département des Landes ;

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé en date du 6 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

CONSIDÉRANT que 4 cas positifs au virus SARS-Cov-2 ont été déclarés au sein de la crèche « Lous Tchicoys » à Sore ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 au sein de cette structure et qu'au terme d'une concertation conduite par la préfète, l'ARS, la direction de la crèche et conformément aux préconisations de l'ARS, il a été estimé nécessaire de fermer la crèche « Lous Tchicoys » à Sore ;

CONSIDÉRANT que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la préfète de fermer temporairement la crèche « Lous Tchicoys » à Sore, selon l'avis des autorités sanitaires ;

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 : La crèche « Lous Tchicoys », sise au 240 avenue de Verdun, à Sore est fermée du vendredi 7 janvier au mercredi 12 janvier 2022 inclus.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Mont-de-Marsan, le maire de Sore, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mont-de-Marsan, le 6 janvier 2022

La préfète

A blue ink signature in a cursive style, consisting of a large loop at the top and a horizontal line extending to the right.

Cécile BIGOT-DEKEYZER